



Communiqué

## De nouvelles statistiques montrent que les jeunes sont les grands perdants de la vente libre des produits de vapotage aromatisés Les groupes de santé du Québec réitèrent l'urgence d'agir

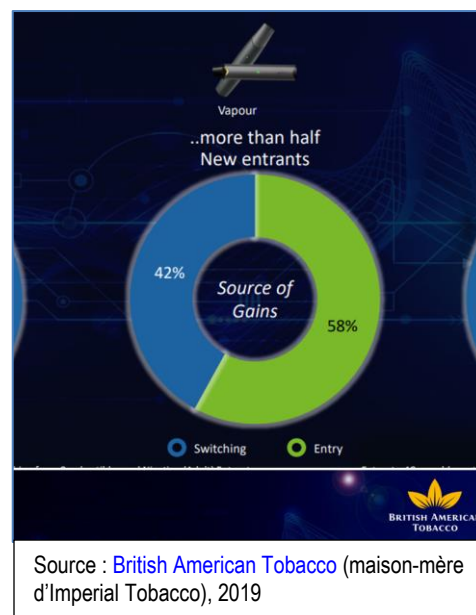
**Montréal, le 20 mars 2023** — Une coalition de groupes de santé du Québec dévoile aujourd'hui une [analyse des données les plus récentes](#) sur le vapotage tirées de la plus robuste enquête sur la santé, soit l'**Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC — 2021)** dont l'échantillon comporte 7 350 répondants provenant du Québec. La **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** s'est procuré les données auprès de **Statistique Canada** et a confié leur analyse au **Groupe d'Analyse**, l'une des plus grandes sociétés de conseil en économie. Ces données n'ont toujours pas fait l'objet d'une publication par le **gouvernement fédéral** et, ce, bien qu'elles proviennent de la même enquête dont les données portant sur les cigarettes ont été publiées en [juillet dernier](#).

« *Les données sont claires. La commercialisation des cigarettes électroniques a causé plus de torts que d'avantages et ce sont les adolescents et jeunes adultes qui en sont les grands perdants,* » explique **Flory Doucas, porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac (CQCT)**. « *En fait, entre 2017 et 2021, pour chaque quatre anciens fumeurs additionnels qui vapotent, il y a cinq vapoteurs additionnels qui n'étaient pas des fumeurs. C'est pourquoi on se retrouve avec 100 810 Québécois de 12 à 24 ans qui sont des vapoteurs sans avoir été fumeurs.* »

Depuis que les produits de vapotage avec nicotine ont été légalisés en tant que produits de consommation en vente libre par le fédéral en mai 2018, la proportion de non-fumeurs au Québec qui utilisent ces produits a plus que doublé. Alors que le nombre d'anciens fumeurs qui vapotent a augmenté d'environ 48 700 entre 2017 et 2021, le nombre de non-fumeurs qui vapotent a augmenté de 61 500. Dans 86 % des cas de nouveaux vapoteurs non-fumeurs, il s'agit d'un jeune ou jeune adulte de 12 à 24 ans. Au Québec, le taux de vapotage chez les 12-24 ans (13,4 %) est 3,6 fois plus élevé que chez les 25 ans (3,7 %).

« *Comme pour le tabac, les jeunes constituent la meilleure relève pour l'industrie de la nicotine. Ce n'est pas pour rien que cette dernière s'oppose farouchement à toute mesure visant à réduire l'attrait des produits de vapotage auprès des jeunes,* » résume **Stéphane Boudreau, directeur général adjoint, Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ)**.

« *Les données sont claires. L'explosion du vapotage chez les jeunes est un enjeu qui nous inquiète grandement et il faut que le gouvernement mette en place les mesures présentes dans le rapport du directeur de la santé publique, dont l'interdiction des saveurs, afin de protéger nos adolescents de la dépendance à la nicotine,* » précise **David Raynaud, gestionnaire, Défense de l'intérêt public à la Société canadienne du cancer**.



« Pour **neuf jeunes sur dix**, les saveurs sont une raison importante pour laquelle ils ont commencé à vapoter et pourquoi ils continuent de le faire. Les saveurs de fruits, de menthe et de menthol sont particulièrement populaires auprès des jeunes. L'imposition d'une interdiction complète des arômes devrait donc être mise en place rapidement pour assurer la sécurité des jeunes et aider à préserver leur santé », affirme **Kevin Bilodeau, directeur, Relations gouvernementales, Québec, à Cœur + AVC (Cœur+AVC)**.

« Ces nouvelles données viennent confirmer que les dégâts liés au manque d'encadrement de la vapoteuse sont malheureusement installés et alarmants. Le flou sur la réglementation profite à l'industrie qui exploite les ambiguïtés et les contradictions de la réglementation. En quelques années, elle a installé de nouveaux marchés de personnes dépendantes à la nicotine, dont celui des jeunes. De quelle réduction des méfaits parle-t-on quand des jeunes qui n'auraient jamais touché la cigarette se mettent à vapoter ? Il est urgent d'agir pour renverser l'histoire comme nous l'avons fait par le passé avec le tabac. Nous devons débanaliser la vapoteuse auprès des jeunes. Cela passe nécessairement par l'interdiction des saveurs y compris la menthe et le menthol, » dit **Annie Papageorgiou, directrice générale du Conseil québécois sur le tabac et la santé (CQTS)**.

Par ailleurs, chez les 12 à 24 ans, 9 vapoteurs sur 10 voient leurs risques pour la santé augmenter en raison du vapotage — soit parce qu'ils n'étaient pas déjà des fumeurs (exposés aux risques associés au tabagisme) ou parce qu'ils continuent de fumer (le vapotage les expose à des risques **différents qui s'ajoutent** à ceux du tabagisme). Rappelons que selon des données publiées par l'**INSPQ**, 33 % des adolescents et 39 % des jeunes adultes ayant vapoté au cours des 30 derniers jours en 2020 le faisaient quotidiennement.

« Le vapotage cause une gamme de dommages pour la santé, mais surtout pour les jeunes. La nicotine a des impacts négatifs sur le cerveau en développement et **augmente les risques de dépendance** à d'autres substances ; les aérosols contiennent des **substances cancérigènes**, sont **corrélés à l'asthme** et **altèrent le système vasculaire**. Et on ne connaît pas encore les effets sur la santé à long terme, » explique le **docteur Nicholas Chadi, pédiatre et clinicien-chercheur spécialisé en toxicomanie et en médecine de l'adolescence**. « Les saveurs constituent une des principales raisons pour lesquelles les jeunes vapotent. Les interdire serait une mesure particulièrement efficace pour diminuer l'attrait des produits de vapotage chez les enfants et les adolescents. »

« Nous sommes inquiets pour nos enfants qui sont dépendants à la nicotine. C'est préoccupant qu'autant de jeunes qui n'avaient jamais consommé de tabac auparavant se mettent à vapoter et s'exposent aux risques pour leur santé et leur bien-être, » observe **Kévin Roy, président de la Fédération des comités de parents du Québec**. « Il faut que les autorités gouvernementales agissent pour renverser la tendance. La première chose à faire est d'interdire les saveurs alléchantes. Les campagnes de sensibilisation et les efforts que font les parents et les écoles pour protéger nos jeunes ne peuvent pas faire compétition avec l'attrait des cigarettes électroniques aromatisées. »

### **Exemptés de l'homologation**

En effet, « il est temps que les gouvernements cessent de sacrifier la santé de nos jeunes pour le compte d'une industrie à but lucratif qui refuse de faire homologuer ses produits, comme le font toutes les autres entreprises qui vendent des produits nicotiniques, hormis les cigarettes. Au minimum, les liquides aromatisés aux fruits et à la menthe devraient être réservés aux produits homologués, » commente **Dominique Massie, directrice générale de l'Association pulmonaire du Québec**.

« Les produits de vapotage nicotiniques aux saveurs amusantes et alléchantes n'auraient jamais dû être exemptés du processus normal d'homologation de Santé Canada, processus auquel sont soumises toutes les pharmacothérapies pour la cessation tabagique. L'homologation aurait forcé l'industrie à miser sur le développement de produits efficaces et sécuritaires qui viseraient uniquement les fumeurs adultes souhaitant arrêter. Les produits homologués pourraient même comporter des saveurs, comme d'autres thérapies de

*remplacement de la nicotine. Or, l'encadrement actuel prôné par Santé Canada n'incite aucunement l'industrie à prendre la voie de l'homologation. Pourquoi devraient-ils veiller à soumettre l'ensemble de leurs produits et dispositifs au processus de validation en matière d'efficacité et de sécurité alors qu'ils peuvent les vendre aux saveurs de fruits dans les dépanneurs et boutiques, ce qui ouvre la porte au marché des jeunes qui s'en procurent aisément dans les vapoteries et dans les dépanneurs de la province »* ajoute **la porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.**

En somme, « *contrairement à ce qu'avancent l'industrie du vapotage et les mouvements qu'elle finance, ces données démontrent clairement qu'il y a beaucoup trop de dommages collatéraux qui résultent du contexte actuel de la commercialisation des cigarettes électroniques,* » conclut **madame Doucas.**

- 30 -

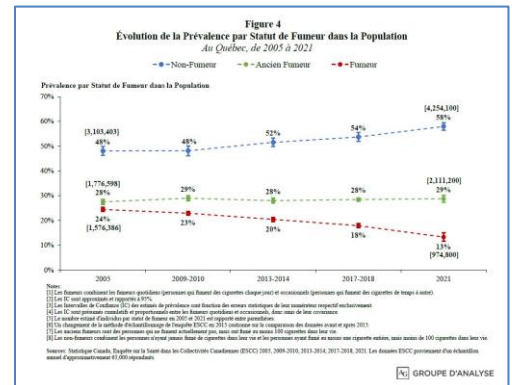
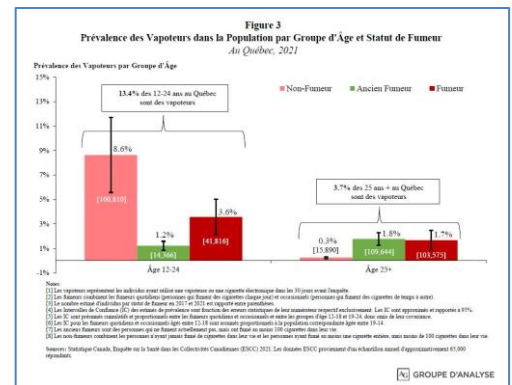
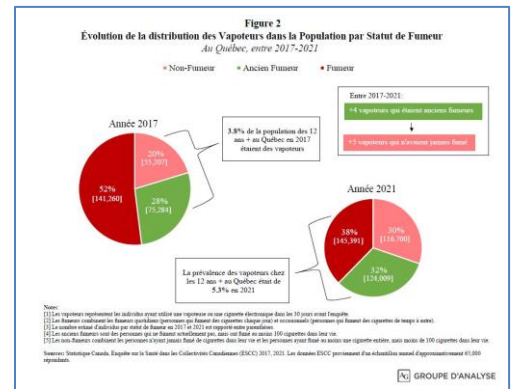
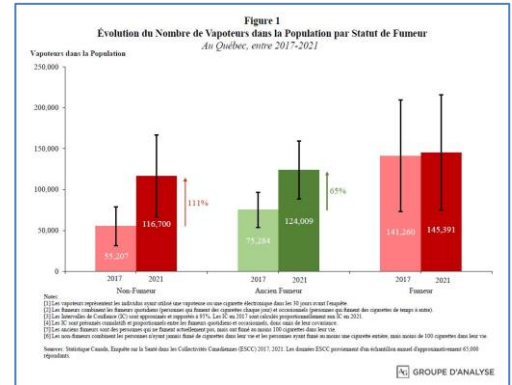
Entrevues :     **Mme Flory Doucas, CQCT**, Codirectrice et porte-parole : 514-515-6780 ;  
                  **M. David Raynaud, SCC**, Gestionnaire, Défense de l'intérêt public : 438-764-8390  
                  **Mme Maryse Bégin, Cœur + AVC**, Gestionnaire régionale, Communications, Québec :  
                  514 669-6297, [maryse.begin@coeuretavc.ca](mailto:maryse.begin@coeuretavc.ca)  
                  **Mme Stéphanie Rochon, FCPQ**, Directrice des communications: 581-985-7137,  
                  [communications@fcpq.qc.ca](mailto:communications@fcpq.qc.ca)  
                  **Mme Maude Riout, APQ**, Coordonnatrice aux communications 514-287-7400 poste 239

## ANNEXE A — CONSTATS ESCC

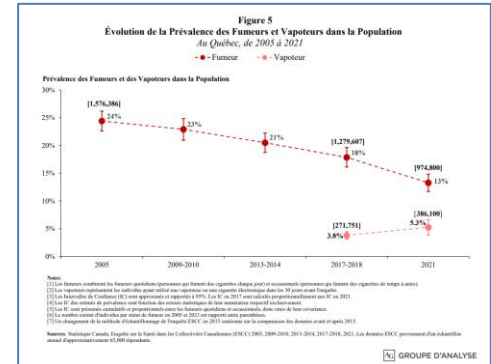
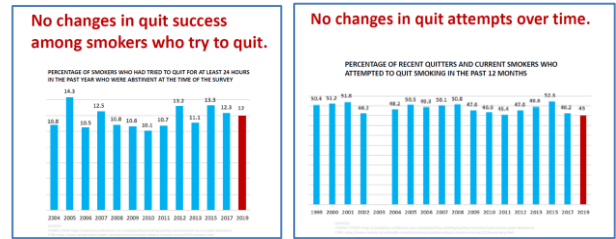
Le **Groupe d'analyse** est l'une des plus grandes sociétés de conseil en économie, avec plus de 1 000 professionnels répartis dans 14 bureaux en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Leurs experts **ont analysé les données détaillées** de la **ESCC-2021** concernant le tabagisme et le vapotage au Québec, ce qui permet à la **Coalition** de formuler les constats suivants :

### Au Québec :

- ➔ Entre 2017 et 2021, le nombre de **non-fumeurs qui vapotent a plus que doublé** [Figure 1].
- ➔ En 2021, le **taux de vapotage chez les 12-18 ans était de 13,9 %** [données non présentées] et de 13,4 % chez les 12-24 ans.
- ➔ Chez les Québécois ayant 12 ans et plus, le **taux de vapotage est passé de 3,8 à 5,3 % entre 2017 et 2021** [Figure 2]. Dans le but de contextualiser, notons que l'analyse par l'INSPQ de l'Enquête québécoise sur le tabac et les produits de vapotage situait le taux chez les 15 ans et plus à **4,1 % en 2020**.
- ➔ **Pendant que le nombre d'anciens fumeurs qui vapotent a augmenté de 48 725 depuis 2017, le nombre de non-fumeurs qui vapotent a connu une croissance de 61 493** (ce que nous considérons des dommages nets) [Figure 2]. Ce qui équivaut à dire que pour chaque augmentation de 4 vapoteurs qui sont d'anciens fumeurs, il y a une augmentation de 5 vapoteurs qui n'étaient pas fumeurs.
- ➔ **86 % des 116 700 non-fumeurs qui vapotent sont des jeunes ou de jeunes adultes (12 à 24 ans, 2021)** [Figure 3].
- ➔ **La proportion de vapoteurs qui n'a jamais fumé (chez les 12 ans et plus ayant vapoté au courant des 30 derniers jours) est passée de 20 % en 2017 à 30 % en 2021**, alors que **la proportion d'anciens fumeurs qui vapotent est passée de 28 à 32 %** entre 2017 et 2021 [Figure 2].
- ➔ **En 2021, le vapotage était 3.6 fois plus répandu chez les jeunes et jeunes adultes (12-24 ans) que chez les 25 ans et plus** [13,4 % comparativement à 3,7 %, Figure 3], ce qui maintient la tendance de 2020 observée à partir des données de l'**Enquête québécoise sur le tabac et les produits de vapotage**.
- ➔ **Parmi les jeunes et jeunes adultes (12-24 ans) qui vapotent, la grande majorité (91 %) d'entre eux n'en tirent aucun avantage en matière d'arrêt tabagique** — soit parce qu'ils n'ont jamais fumé ou parce qu'ils vapotent tout en continuant de fumer (ce qui les expose à des **risques supplémentaires** ou **comparables** à ceux associés au tabagisme seul) [Figure 3]. Une enquête réalisée pour Santé Canada signale que les ados qui vapotent et fument consomment en moyenne **près de cinq (5) cigarettes par jour**. Une consommation soutenue de cet ordre les expose à des **risques non négligeables**. (Par ailleurs, un vapoteur adulte qui continue de fumer consomme en moyenne neuf (9) cigarettes par jour, ce qui augmente entre autres le risque de développer un cancer.)



- ➔ **L'importante hausse du vapotage au Québec parmi les anciens fumeurs [hausse de 65 % entre 2017 et 2021 — Tableau 1] ne semble pas être associée à une hausse de l'arrêt tabagique au Québec, tel qu'indique la proportion d'anciens fumeurs qui est demeurée inchangée [Figure 4].** Il s'agit d'un constat également exprimé en lien avec les données canadiennes par [David Hammond](#), un chercheur expert siégeant au **Conseil consultatif scientifique sur les produits de vapotage de Santé Canada** : « *Je ne vois aucune preuve que [les cigarettes électroniques] ont eu un impact sur les taux d'abandon dans la population au Canada... Nous ne bénéficions d'aucun avantage supplémentaire au niveau populationnel.* » (« *I don't see any evidence that they've had any impact on population quit rates in Canada. ... We are not getting any additional benefit at the populational level* », **15<sup>e</sup> Conférence - Modèle d'Ottawa pour l'abandon du tabac**, le 20 janvier 2023.) Par conséquent, il serait simpliste d'attribuer la tendance à la baisse de longue date du tabagisme à la hausse du vapotage [Figure 5].



Source : Coalition québécoise pour le contrôle du tabac



## ANNEXE B — RÉPONSES AUX ARGUMENTS VÉHICULÉS PAR L'INDUSTRIE

---

### 1) L'interdiction des liquides de vapotage aromatisés n'a pas augmenté le tabagisme en Nouvelle-Écosse

Par ailleurs, contrairement à ce qui est suggéré par [Imperial Tobacco](#), [l'Association canadienne du vapotage](#) et la [Coalition des droits des vapoteurs du Québec](#), l'interdiction des saveurs dans d'autres provinces n'a pas eu pour effet d'augmenter le tabagisme. Le cas de la Nouvelle-Écosse, par exemple, est souvent cité par les opposants. Or, l'enquête la plus récente et la plus robuste sur le taux de tabagisme au Canada (l'Enquête sur la santé des collectivités canadiennes [ESCC]) indique qu'à la suite de l'interdiction des saveurs à partir d'[avril 2020](#), le taux de tabagisme est passé [de 18,3 % \(en 2019\) à 13,5 % \(en 2021\)](#).

### 2) Intérêts commerciaux derrière le mouvement provapotage

Il importe de savoir que derrière la plupart des opposants au resserrement des règles sur les produits de vapotage se cachent des intérêts commerciaux. Certains regroupements représentent ouvertement l'intérêt des importateurs, distributeurs et commerçants de liquides et de dispositifs, comme [l'Association canadienne du vapotage](#) et [l'Association des représentants de l'industrie du vapotage](#), mais il y a aussi des entités qui se présentent comme des mouvements populaires bien qu'elles soient [souvent financées](#) par les fabricants de cigarettes électroniques, dont les grands cigarettiers. Par exemple, bien que le groupe [Droits des Vapoteurs \(ou la Coalition pour les droits des vapoteurs — CDVQ\)](#) se présente comme étant une mobilisation citoyenne, le groupe entretient [des liens étroits](#) avec l'industrie du tabac, des groupes commerciaux libertaires et l'industrie canadienne du vapotage.

### 3) Retard de Santé Canada quant aux enjeux et à la science entourant le vapotage

L'encadrement inadéquat des cigarettes électroniques fourni par Santé Canada a eu pour effet d'entraîner une [croissance rapide](#) du vapotage chez les jeunes, qui a notamment quintuplé au Québec entre [2013 et 2019](#). Santé Canada continue de vanter le vapotage avec des affirmations comme « [les produits de vapotage sont présentement réglementés relativement à la santé et à la sécurité.](#) » Il s'agit d'une grossière exagération puisque la grande majorité des additifs et caractéristiques/composantes des dispositifs de vapotage ne sont aucunement réglementés — outre le fait d'empêcher l'ouverture des liquides par des bambins et la limite de concentration en nicotine.

En fait, [les propos](#) de Santé Canada concernant le potentiel des produits de vapotage pour l'arrêt tabagique (propos qui sont couramment repris par l'industrie du vapotage) se basent en grande partie sur des études ayant démontré l'efficacité de la cigarette électronique pour cesser de fumer (dont la [méta-analyse Cochrane](#), 2022) qui se déroulaient en [milieu contrôlé](#) et qui s'accompagnait souvent d'un soutien d'un professionnel de la santé, ce qui ne correspond pas aux conditions en place au Canada. Les résultats de telles études sont peu applicables au contexte de produits utilisés sans l'accompagnement d'intervenants spécialisés dans l'arrêt tabagique, notamment au contexte [québécois](#) et [canadien](#) où les produits de vapotage se vendent dans des dépanneurs et boutiques et où le vapotage est trois fois plus populaire chez les jeunes que chez les plus de 25 ans. D'ailleurs, les auteurs de la méta-analyse confirment que, comme d'autres thérapies de remplacement de la nicotine (TRN), les cigarettes électroniques échouent 10 fois plus souvent (à aider les fumeurs à arrêter) qu'elles ne le réussissent et ce, alors que certaines autres pharmacothérapies donnent de meilleurs résultats cliniques tout en ayant l'avantage d'avoir fait l'objet d'une évaluation de leur efficacité et sécurité - ce qui n'est pas le cas en ce qui concerne les plus de [37 000](#) différents [liquides de vapotage](#) retrouvés sur le marché canadien en 2021.

### 4) Pour en savoir davantage ;

Voir les survols suivants sur [l'évolution de la science sur le vapotage](#), la [nocivité relative des cigarettes électroniques](#), [l'absence d'avantages populationnels](#) (en plus de [celui sur la méta-analyse de Cochrane](#)) de même que le positionnement de l'INSPQ sur [l'interdiction des liquides aromatisés de vapotage](#).

Source : [Coalition québécoise pour le contrôle du tabac](#)